

DVC 214A + 216B (M193). *Editio minor* É. Lhôte, ericlhote@hotmail.fr, Paris le 6/12/2023.

*Datation : ca 325-275 : τεῖ δίκει pour τῆι δίκηι est caractéristique de l'attique à l'époque hellénistique, mais le style graphique, très classique, interdit une datation trop haute. Χι sans haste, *upsilon* de forme intermédiaire entre Y et V. Toutes les lettres ont la même hauteur. La graphie -ξξ- pour -ξ- peut se rencontrer à toutes les époques, et ne fait que souligner le caractère doublement consonantique de *xi*.*

(214A)

εἴτε τεῖ δίκει ἔξξε-

λᾶι

(216B)

ἢ οὐ ;

ἔξξελᾶι Tsantsanoglou *varia lectio* : ἔξξε[1] ΛΑΙ DVC *lectio princeps*

*(Le consultant demande) si, par décision de justice, il parviendra à expulser (l'occupant des lieux).*

ἔξελαύνω s'emploie souvent absolument dans le sens de « bannir ». Il doit s'agir ici d'expulser qqn d'une maison, sens bien attesté également. ἢ οὐ au verso indique que le consultant attend une réponse positive à sa question : il faut comprendre ἢ οὐ (ἔξελῶ); *N'expulserai-je pas ?* La réponse attendue est *Bien sûr que si !* Ce type d'intitulé, qu'on rencontre souvent dans le corpus, a pour fonction de signaler au prêtre que le consultant attend une réponse par oui ou non, et non une prescription de sacrifice. La question étant censée rester secrète, le consultant n'exprime pas le verbe, mais suggère à l'oracle qu'il attend une réponse positive.

Le consultant est Athénien, comme le montre la forme bien connue à l'époque hellénistique en -ει pour -ηι.